

Ville de  
**MONTGERON**

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CODE POSTAL 91230

# ARRÊTÉ DU MAIRE

**RETRAIT DE L'ARRÊTÉ DE MISE EN SÉCURITÉ  
N°22/2763**

22 / 3055

**Procédure 22-152  
119 avenue du Parc  
Parcelle cadastrée AX 129**

Le Maire de la commune de MONTGERON,  
Conseillère régionale d'Ile de France,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'absence de réponse de SCI BML,  
Vu l'arrêté de mise en sécurité n°22/2763 du 14 septembre 2022 par lequel la commune de Montgeron a enjoint à la SCI BML de procéder à la réparation de la clôture du garage sis 119 avenue du Parc à Montgeron compte-tenu de son état fortement dégradé,  
Considérant que la SCI BML n'était plus propriétaire du garage sis 119 avenue du Parc à Montgeron,  
Considérant la nécessité de procéder au retrait de l'arrêté de mise en sécurité susvisé,

## ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup> : Il est procédé au retrait de l'arrêté de mise en sécurité n°22/2763 du 14 septembre 2022.
- Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne et notifié à l'intéressée.
- Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera transmise au Président de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, au Procureur de la République, au service de publicité foncière ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.
- Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Montgeron le, 21 OCT. 2022

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron

Conseillère régionale d'Ile-de-France

